

AXE 2 : La ville de demain

A] Les nouvelles constructions du secteur résidentiel dans les opérations publiques d'aménagement

<p>1. <u>Situation / Contexte</u></p>	<p>A l'horizon 2015, environ 7000 logements supplémentaires pourraient être construits sur le territoire de Nanterre dont 40% de logements sociaux. Près de 5000 de ces logements seront construits en secteur d'aménagement.</p> <p>A Nanterre, le secteur résidentiel représente 15.4% des émissions de gaz à effet de serre. (source bilan carbone territorial).</p> <p>Les réglementations thermiques successives depuis 1975 ont réduit la consommation énergétique des logements neufs jusqu'à 60% suivant les cas par rapport à la situation antérieure.</p> <p>Tous les cinq ans, la révision de cette réglementation thermique va dans le sens d'une diminution progressive de la consommation énergétique des bâtiments. Depuis le 1er septembre 2006, la RT 2005 s'applique aux bâtiments neufs des secteurs résidentiel et non-résidentiel.</p> <p>Les objectifs de la RT 2005 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- Amélioration de 15% de la performance énergétique- Meilleure prise en compte des énergies renouvelables- Valorisation de la conception bioclimatique des bâtiments- Recours à la climatisation fortement déconseillé.
<p>• Les opérations publiques d'aménagement</p>	<p>La Société d'économie mixte d'aménagement et de gestion de la ville de Nanterre (SEMNA) et l'établissement public d'aménagement Seine Arche (EPASA) élaborent des cahiers des charges où les promoteurs sont obligés d'obtenir le label Habitat et Environnement. L'organisme CERQUAL accompagne la maîtrise d'ouvrage pour obtenir ce label.</p> <p><u>EPASA</u> : Depuis juillet 2006, l'EPASA a inscrit dans ses cahiers des charges l'obtention de la certification « Haute Performance Energétique » et le recours aux énergies renouvelables pour 50% des besoins en eau chaude sanitaire.</p> <p>L'engagement global pris par l'EPASA est d'anticiper l'évolution de la réglementation (certification HPE) et de lancer quelques opérations exemplaires.</p> <p><u>SEMNA</u> : Pour la Convention publique d'aménagement des Chenevieux, la SEMNA a appliqué la Réglementation Thermique 2000 -15% (RT 2000 -15 %)</p>
<p>• Les opérations de l'OMHLM</p>	<p>Depuis 1980 et jusqu'à maintenant les diverses opérations de construction menées par l'OMHLM ont reçu un label HPE 2000 (RT 2000 - 8%)</p> <p>Depuis le 1^{er} septembre 2006, l'OMHLM applique la RT 2005. Cet effort supplémentaire est estimé à 1,5% du coût de la construction.</p>
<p><u>2. Objectifs</u></p>	<ul style="list-style-type: none">- Atteindre le label « haute performance énergétique » pour toute construction neuve : soit RT 2005 – 10%- Systématiser dans chaque opération l'utilisation d'une énergie renouvelable- obtenir la certification « Habitat – environnement » pour toute construction neuve

3. Méthodologie

<ul style="list-style-type: none">• Réglementation thermique	Dans chaque cahier des charges, il sera systématiquement exigé un scénario répondant à l'hypothèse Haute Performance Energétique .
<ul style="list-style-type: none">• Promotion des énergies renouvelables :	La loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005 permet de bonifier le coefficient d'occupation du sol (COS) dans le cadre de la construction durable (ou du taux d'occupation de la parcelle). Cela pourrait être étudié lors d'une décision au Conseil Municipal.
<u>4. Référents</u>	<ul style="list-style-type: none">- SEMNA- EPASA- OMHLM- Direction de l'Habitat- Direction de l'urbanisme- Direction de l'architecture
<u>5. Indicateurs</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de kWh économisé en équivalent carbone économisé- Nombre de logements classés en A, B, C... classés selon la référence du diagnostic de performance énergétique.- Nombre de bâtiments équipés en énergie renouvelable- Surface de panneaux solaires thermiques- Surface de panneaux solaires photovoltaïques- Nombre de logements chauffés par cogénération gaz- Nombre de logements chauffés par la chaufferie bois- Quantité de carbone économisée

AXE 2 : La ville de demain

B] Les nouvelles constructions du secteur résidentiel dans le diffus

<u>1. Situation</u>	<p>A l'horizon 2015, environ 7000 logements supplémentaires pourraient être construits sur le territoire de Nanterre dont 40% de logements sociaux. Près de 2000 seront construits en secteur diffus.</p> <p>A Nanterre, le secteur résidentiel représente 15.4% des émissions de gaz à effet de serre. (source bilan carbone territorial).</p>
<u>2. Objectifs</u>	<ul style="list-style-type: none">- atteindre un niveau « haute performance énergétique » pour toute construction neuve : soit RT 2005 – 10%- systématiser dans chaque opération l'utilisation d'une énergie renouvelable- obtenir la certification « Habitat – environnement » pour toute construction neuve
<u>3. Méthodologie</u> La ville développe une démarche incitative en direction des promoteurs avec un document référent pour toute construction neuve sur la ville	<p>Remise à chaque promoteur d'un cahier de recommandations techniques : ensemble de préconisations faites par la ville pour une construction durable.</p> <p>Pour vérifier l'engagement de chaque promoteur en matière de réglementation thermique, « l'engagement du maître d'ouvrage » la synthèse de l'étude thermique devront être remis à la ville.</p> <p>Promotion des énergies renouvelables :</p> <p>La loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique autorise le dépassement du coefficient d'occupation des sols, dans la limite de 20%, pour les constructions remplissant des critères de performance énergétique ou comportant des équipements de production d'énergie renouvelable.</p> <p>La mise en œuvre de cette disposition va être mise à l'étude dès la parution du décret qui en fixera les modalités d'application.</p>
<u>4. Référents</u>	<ul style="list-style-type: none">- Direction de l'Habitat- Direction de l'Urbanisme- Direction de l'architecture
<u>5. Indicateurs</u>	<ul style="list-style-type: none">- Nombre de logements classés en A, B, C... classés selon la référence du diagnostic de performance énergétique/ logements construits- Nombre de bâtiments équipés en énergie renouvelable- Surface de panneaux solaires thermiques- Surface de panneaux solaires photovoltaïques- Nombre du Permis de construire contrôlé- Nombre de synthèse de l'étude thermique transmise

AXE 2 : La ville de demain

C] Les constructions du secteur tertiaire

<p><u>1. Situation/ contexte</u></p>	<p>Nanterre va accueillir d'ici 2015 200 000 m² de bureaux dont plusieurs grandes entreprises tertiaires AXA (3500 salariés), Société générale et plusieurs agréments ont été attribués pour de nouveaux locaux de bureaux.</p> <p>A ce jour, le secteur tertiaire émet 15.3 % d'émissions de gaz à effet de serre (Source bilan carbone territorial)</p> <p>Pour construire les bâtiments relevant des activités tertiaires (bureaux, commerces, services) de la ZAC Seine – Arche, l'EPASA a signé une convention avec le Centre scientifique et technique du bâtiment, afin de garantir la qualité environnementale de ces opérations. Le CSTB est mandaté pour délivrer la marque NF Bâtiment tertiaire- démarche HQE.</p>
<p><u>2. Objectifs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Atteindre un niveau de « haute performance énergétique » pour toute construction neuve : soit RT 2005 – 10% - Systématiser dans chaque opération l'utilisation d'une énergie renouvelable - Obtenir la certification CSTB « bâtiment tertiaire – démarche HQE »
<p><u>3. Perspectives</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dans la ZAC Seine – Arche : Etude de faisabilité pour la réalisation d'une opération exemplaire du type bâtiment passif ou à énergie positive - Dans la zone d'activité des Guillaeries, étude en cours pour la réalisation d'un bâtiment exemplaire (qui répond à un ou plusieurs objectifs du Plan Climat) - Etude d'un cahier de recommandations, spécifique au secteur tertiaire concernant la construction de locaux
<p><u>4. Référents :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - EPASA - SEMNA - Direction de l'urbanisme et de la vie économique - Direction architecture
<p><u>5. Indicateurs :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments équipés en énergie renouvelable - Pourcentage de bâtiments certifiés par rapport aux bâtiments construits - Nombre de synthèses de l'étude thermique fournies - Surface de panneaux solaires thermiques - Surface de panneaux solaires photovoltaïques - Quantité de carbone économisée

AXE 2 : La ville de demain

D] La réhabilitation de l'habitat existant

<p>1. <u>Situation / Contexte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le patrimoine privé • Le logement social 	<p>Aujourd'hui, le nombre de logements à Nanterre est de 36 000 dont 18 500 logements sociaux A Nanterre, le secteur résidentiel représente 15.4% des émissions de gaz à effet de serre.</p> <p>- Dès 2001, dans les opérations programmées d'amélioration de l'habitat, le dispositif « Nanterre Habitat Plus » incite les propriétaires occupants, les bailleurs et les professionnels de l'immobilier à réhabiliter le patrimoine ancien et vétuste. Il s'agit par une assistance technique et financière, d'accompagner l'amélioration du parc privé ancien et d'inciter les bailleurs privés à remettre aux normes les logements loués tout en s'engageant sur des loyers maîtrisés.</p> <p>- Parallèlement, à partir de 2006, la ville renforce son intervention publique sur le parc dégradé du centre ville en engageant une OPAH « Renouvellement Urbain ». Cette opération traite les immeubles les plus dégradés, et a comme objectif de restructurer en profondeur l'offre immobilière obsolète. Cela se traduira par une campagne de réhabilitations requalifiantes, et par une programmation immobilière nouvelle afin de préserver une vocation sociale et intermédiaire au parc privé.</p> <p>L'OMHLM est engagé depuis plusieurs années dans des économies d'énergie sur l'ensemble de son patrimoine (10 000 logements). Le travail mené a permis de faire baisser de façon significative la part du chauffage dans les charges. Toutes les chaudières au fioul ont été changées pour des chaudières gaz performantes.</p>
<p>2. <u>Objectifs :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tendre à un patrimoine de logements plus économe en énergie - Accompagner les propriétaires dans toute démarche visant à maîtriser leurs consommations énergétiques et recourir aux énergies renouvelables
<p>3. <u>Méthodologie</u></p>	<p>- Intégrer dans le dispositif Nanterre Habitat Plus, un volet énergétique : conseils techniques et financements spécifiques pour inciter à l'engagement des travaux visant la maîtrise des consommations énergétiques.</p> <p>- Réalisation par la Direction de l'Habitat dans le cadre de l'étude « Atlas du Patrimoine social », d'un état des lieux énergétique du patrimoine social existant</p>
<p>4. <u>Référents</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les bailleurs sociaux - Direction de l'Habitat
<p>5. <u>Partenaires</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nanterre Habitat Plus - Relais info énergie

6. Indicateurs

- Nombre de bâtiments équipés en énergie renouvelable
- Surface de panneaux solaires thermiques
- Surface de panneaux solaires photovoltaïques
- Nombre et puissance des installations de chauffage renouvelées (gaz : chaudières à condensation ou à basse température – électricité : convecteurs plus performants)
- Nombre de kWh économisé/ m²/ an
- Quantité de carbone économisée

AXE 2 : La ville de demain

E] Les déplacements

<p><u>1. Situation/ contexte</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les transports en commun • Les déplacements à vélo 	<p>Nanterre est historiquement marquée par les infrastructures de déplacements. Avec 76 000 tonnes d'émissions d'équivalent carbone (hors trafic de transit), le secteur des transports est un grand consommateur d'énergie et une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (32%).</p> <p>La diminution de l'impact des transports routiers s'inscrit dans une politique visant à répondre aux besoins de déplacements des Nanterriens et des salariés. Ainsi, et au delà des prescriptions du PDU régional, la ville de Nanterre a décidé d'élaborer un PDU local, qui a déjà trouvé des applications concrètes, notamment en terme de stationnement et de circulation.</p> <p>Nanterre possède trois gares RER sur son territoire, 13 lignes de bus, une ligne nocturne et un service urbain.</p> <p>Le réseau vert communal en service est constitué de 25 Km d'aménagements cyclables dont 9,5 Km ont été aménagés par la ville et 12,1 Km par les partenaires (CG 92, EPASA, DDE). Ce linéaire permet à la ville de Nanterre d'être le leader au niveau départemental et dans les premières villes urbaines denses de la région Ile-de-France.</p> <p>L'association Voiture and Co propose un service de location de vélos à la Maison des Transports de la gare Nanterre Université et un service de co-voiturage.</p>
<p><u>2. Objectifs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre de transports en commun avec le tramway - Améliorer et diversifier l'offre locale en transports collectifs - Favoriser le développement des commerces de proximité - Favoriser la pratique des déplacements alternatifs à la voiture - Développer le Réseau vert (voies nouvelles et maillage)
<p><u>3. Perspectives</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Plan de Déplacement Urbain • Les transports en commun 	<p>Elaboration et conduite d'un PDU de deuxième génération.</p> <p>- Modernisation des gares RER et développement de l'intermodalité avec la reconstruction de la Gare Nanterre Université et la remise aux normes de la gare Nanterre Préfecture. Création de deux nouvelles sorties RER dans le quartier des terrasses de l'arche</p> <p>- Réalisation du tramway T2 (Bezons-La défense) avec des travaux pour la mi 2006 et une mise en service mi 2009 qui permettra d'améliorer la déserte du petit Nanterre</p> <p>- Prolongement du tramway T1 (Saint Denis-La Boule)</p> <p>- Réalisation d'une étude de transport en commun à la demande</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Les circulations douces 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des aménagements cyclables et étude pour la mise en œuvre de services connexes au Réseau vert. - Réalisation d'un « espace vélos » à la gare Nanterre- Université - Elaboration d'un cahier de prescriptions environnementales « espace public » renforçant les objectifs de développement des circulations douces.
<p><u>4. Référents :</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Direction des services de l'Infrastructure - EPASA - SEMNA,
<p><u>5. Partenaires</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - RATP - SNCF - Voiture & co - Club des villes cyclables (réseau technique) - Autres collectivités
<p><u>6. Indicateurs</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Kilomètres de pistes cyclables réalisées - Comptage du trafic routier - Mise en place d'un observatoire du vélo - Indicateurs de pollution d'AIRPARIF - Part modale des différents types de transport